

Nouvellement élu à la présidence du secteur Planification financière de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec

Ambition sans prétention



Éric Gosselin veut mettre sur pied une charte des compétences et rendre insaisissable le REER.

Bernard Gauthier

Au Québec, la planification financière est encore un secteur tout jeune. Plusieurs questions entourent cette profession à l'heure actuelle, et de grands débats animés témoignent souvent du travail colossal qu'il reste à faire.

En acceptant le poste de président du secteur Planification financière de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (ADMA), le 23 mai dernier, Éric Gosselin s'est fixé deux objectifs à atteindre au cours de son mandat d'un an : convaincre le gouvernement

provincial de rendre insaisissable le REER de tout contribuable et mettre sur pied une charte des compétences.

Insaisissabilité du REER

Diplômé de l'Université de Sherbrooke en économie et planificateur financier

OBJECTIF CONSEILLER
14

depuis 1996, le nouveau président sait qu'il devra travailler très fort pour expliquer à la ministre Marois l'urgence et la nécessité d'adopter une loi visant à empêcher la saisie d'un REER en cas d'insolvabilité d'un débiteur face à son créancier.

«Le REER d'un travailleur autonome est saisissable, tandis que le fonds de pension d'un salarié à l'emploi d'une entreprise ou d'un gouvernement est protégé et insaisissable. Nous voulons donc promouvoir une équité sur l'insaisissabilité du REER pour assurer à tout un chacun une même retraite ou, à tout le moins, avec les mêmes chances», explique M. Gosselin. Je suis persuadé que le gouvernement comprendra qu'il s'agit d'une cause noble, qui va permettre aux gens d'être autonomes à leur retraite. Cette nouvelle approche laisse entendre que les créanciers devront cesser de considérer le REER comme une façon de se rembourser en cas de défaut de paiement. Ils devront plutôt considérer la solvabilité générale du client.»

Dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard, le REER est déjà insaisissable. Ce qui fait dire au vice-président exécutif du secteur Planification financière de l'ADMA, Gaétan Villette, que les gens ont accès au crédit aussi facilement que dans n'importe quelle autre province au

pays. «Nous demandons une équité dans les saisies de tous les régimes de retraite, peu importe la nature du placement, l'institution financière émettrice ou la désignation du bénéficiaire dans le cas des produits dérivés de l'assurance.»

Charte des compétences

Bien que le débat autour de l'insaisissabilité du REER soit important, Éric Gosselin considère que son plus grand défi à relever repose sur l'implantation d'une charte des compétences. Cette charte vise à protéger les clients et à guider les professionnels de la planification financière dans leur travail. «Je veux que tous ceux et celles qui exercent cette profession sachent que la charte existe, qu'elle soit comprise, maîtrisée et appliquée», ajoute-t-il.

La charte actuelle prévoit huit points qu'un planificateur financier doit suivre et mettre rigoureusement en pratique dans l'exercice de ses fonctions : appliquer le processus de planification financière; conseiller le client sur la gestion de ses revenus et de ses dépenses; conseiller le client sur la gestion de ses actifs et de ses passifs; élaborer une politique de placement; conseiller le client sur la gestion des risques; administrer les dossiers clients; développer son expertise professionnelle et, finalement, démontrer des compétences personnelles.

M. Gosselin n'a pas déterminé une date pour l'entrée en vigueur de cette charte. «Il n'y a pas d'urgence, et nous préférons prendre un peu plus de temps pour nous assurer que la charte met bien en œuvre les concepts de la planification financière tout en donnant un service de plus grande qualité aux clients.»

Encadrement

Par ailleurs, le comité de travail mis en place par la ministre Marois en juin dernier pour revoir l'encadrement de la pratique en planification financière et des services financiers en général poursuit ses travaux. À terme, les recommandations de ce comité toucheront, de près ou de loin, 4 700 planificateurs financiers au Québec, dont 720 sont membres du secteur Planification financière de l'ADMA.

Le nouveau président indique que le secteur Planification financière de l'ADMA réévalue chaque année les associations possibles avec d'autres organismes, dont les ordres professionnels. Pour M. Gosselin, l'objectif est d'encadrer le plus grand nombre possible de planificateurs financiers afin que le secteur Planification financière de l'ADMA soit plus efficace et plus représentatif du milieu.

Car, dit-il, le conseiller de l'avenir sera axé sur l'approche client, l'expertise en planification financière et la maîtrise de la technologie. **OC**